



Problème avec un propriétaire

Par **Arnaud33**, le **15/01/2010** à **19:58**

Bonjour,

Voilà. Depuis le mois de juin, ma compagne et moi avons obtenu un logement. Au mois de septembre, ayant un logement plus grand qui se libérait à la même adresse (à 50m environ), nous nous sommes entendu avec le propriétaire pour y prendre place.

Cependant des réparations devaient être effectuées dans le mois de septembre même, ce qui devait pas empêcher notre emménagement.

Ma compagne voulant être assistante maternelle, un logement plus grand s'imposait. La propriétaire a fait trainer les travaux, il devait y avoir des prises à fixer, le cumulus qui tombe à redresser, du carrelage à refaire dans le salon, toilette et salle de bain, des plaintes à poser dans le salon et à l'étage, de la peinture, boucher une ancienne cheminée d'ou tombait des petites pierres et de la poussière, boucher le trou d'aération dans les toilettes, refixer les barres de l'escalier et éventuellement les fenêtrre à mettre en double vitrage à l'étage.

Pour l'heure, il y a eu des lumières de changer, le carrelage fait dans le salon, les plaintes dans le salon de fait et rien de plus. Du coup depuis le mois d'octobre nous n'avons pas payer le loyer. Pour les travaux elle fait intervenir au black son beau-fils qui n'y connait pas grand chose.

Elle sait qu'elle devait faire le reste des travaux, mais malgré cela, elle préfèrait refaire d'autre appartement ou il n'y avait plus de locataire, hors que nous, nous y étions déjà.

Il n'y a qu'un radiateur électrique dans le salon, elle en a enlevé un pensant que ça suffirait. Hors ce n'est pas le cas et de plus nous avons acheter un soufflant pour avoir un peu plus de

chaleur.

Cela ne suffit pas, car de l'air froid passe à travers la porte d'entrée, d'ailleurs quand il fait jour, de l'intérieur nous pouvons voir à l'extérieur.

de semaine en semaine le cumulus se penche, il s'appuie à présent sur les placards de la cuisine, nous voyons même qu'il s'arrache du mur. Le carrelage se fissure à divers endroits. Je pense que vous avez saisi le problème.

Nous ne comptons pas rester ici, il y a vraiment un nombre conséquent de réparations à faire. Je voulais savoir ce que nous pouvions faire? et que risquons-nous pour les loyers impayés? de même que risque le propriétaire, car je pense qu'il y a pas mal de risque pour nous.

Par exemple si le cumulus devait tomber, cela ferait tomber les placard (assiettes, verres...), la machine à laver juste en dessous et micro-ondes. une belle catastrophe. Merci des réponses que vous me donnerez, cordialement.

Par **jeetendra**, le **15/01/2010** à **20:10**

[fluo]ADIL DE LA GIRONDE[/fluo]
Bordeaux
105 avenue Emile Counord
33300 Bordeaux
Tél : 05.57.10.09.10

Bonsoir, ne pas régler les loyers parce que le logement n'est pas aux normes, insalubre, [fluo]c'est une chose à ne pas faire [/fluo](il ne faut pas se faire justice soi-meme).

Prenez contact avec l'Association de défense de locataires ADIL à Bordeaux, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à trouver une solution satisfaisante, courage et bonne soirée à vous.

Par **Arnaud33**, le **15/01/2010** à **22:38**

Merci pour la réponse

C'est pas du tout évident comme situation, on ne sait pas quoi faire. Tout devait être fait et au final pas grand chose. Et ensuite s'introduire dans notre domicile quand nous sommes pas là, pour faire visiter à un futur peut être locataire, ça va très loin